Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Saison 2023 / 2024 - Bulletin d'Inscription

ACTIVITE	GROUPE				
Apprentissage	☐ Vert	☐ Bleu	☐Rouge		
Compétition	☐Avenir	☐ Niveau 1	☐ Niveau 2		
Adultes / Ados	☐ Débutant	☐ Confirmé	☐ Compétition	☐Aquapalmes ☐Aquacross training	☐ Aqualudique

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance..... Sexe : .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ....

Email ....

Activité	Groupe	Le prix comprend	Tarif
Apprentissage	Vert, Bleu et Rouge	2 cours par semaine	**165€**
Compétition	Avenir	2 cours par semaine Licence et engagements compétition	**190€**
	Niveau 1	Accès piscine 3 jours (niv 1) ou 5 jours (niv 2) Licence compétition Engagements en compétition	**215€**
	Niveau 2		**215€**
Adultes / Ados	Débutant	1 cours par semaine	**165€**
Adultes / Ados	Loisir / Confirmé	Tous les cours adultes + entraînement libre	**190€**
Adultes / Ados	Compétition	Tous les cours adultes + entraînement libre Licence compétition Engagements en compétition	**215€**
Adultes / Ados	Aqualudique	1 cours par semaine	**165€**
Adultes / Ados	Aquapalmes ou Aquacross training	1 cours par semaine	**190€**
Formule Etudiant (ancien licencié)	Confirmé	Cours du vendredi soir ou du samedi	**100€** *+ 50€ de licence en cas de compétition*
Formule adultes	1 cours aquapalmes ou aquacross + 1 entraînement sportif	2 Cours définis en début d'année + entraînements libres	**220€**
Année incomplète	1mois : 43€	3mois : 83€	6 mois : 123€

Si vous êtes adhérent aux dauphins , la section sportive du collège est gratuite.
Dans le cas contraire vous devez verser une cotisation de 75€ au club.

Réservé au secrétariat

Moyen de paiement ☐ Chèque bancaire (Nbre chèques) ☐ Chèques Vacances ☐ Espèces

Certificat médical (obligatoire) .....

Souhaitez-vous une attestation d'inscription ☐ Oui ☐ Non

Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Autorisation parentale – décharge accident
Saison 2023 – 2024

Conduite à tenir :

Je, soussigné(e) M. Mme (1) _____

- responsable de l'enfant (pour les mineurs, nom et prénom) _____

autorise mon fils ma fille (1) _____ à pratiquer la natation au sein du club des Dauphins Yssingelais et en particulier à participer à tous les entraînements et/ou compétitions, ainsi qu'aux déplacements nécessaires à cette pratique.

- autorise, en cas d'accident, les responsables de l'association Dauphins Yssingelais

à me faire soigner(1) à faire soigner mon enfant (1)

et/ou à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions médicales du médecin habilité.

- Je souhaite être prévenu(e) (1) faire prévenir la personne suivante (1) _____

au(x) numéro(s) de téléphone suivant : _____

Médicaments déconseillés, allergies, asthme : _____

_____

Prises de vue, films et diffusion :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____en qualité de _____de l'enfant, né le _____ autorise le club Dauphins Yssingelais à publier sur ses différents supports de communication des photos de mes enfants ou de moi-même prises à l'occasion de compétitions, entraînements ou autres activités du club.

Condition de transport :

J'atteste également que j'ai pris connaissance des conditions de transport de mon enfant, et j'autorise donc qu'il soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location. Ces véhicules seront conduits :

- soit par des parents bénévoles
- soit par des responsables des Dauphins Yssingelais.

J'accepte (1) **Je refuse (1)**

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur des Dauphins Yssingelais.

A
le Signature

(1) Rayer la mention inutile

Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Règlement intérieur

Présentation

Le Club de natation des DAUPHINS YSSINGELAIS est un club associatif à vocation Loisirs avec une partie sportive. Pour cette dernière, le club est affilié à la Fédération Française de Natation, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et labellisé Ecole de Natation française.

Son objectif est la pratique des activités de la natation sous toutes ses formes et pour tous les publics.
Il est ouvert à tous les enfants désirant pratiquer les activités aquatiques et se perfectionner. Les nageurs sont répartis en groupes en fonction de leur objectif et de leur niveau de pratique. La présence aux entraînements hebdomadaires est fortement souhaitée pour un apprentissage efficace.

Concernant les activités du club, les adhérents doivent respecter les créneaux horaires dans lesquels ils se sont engagés sauf dérogations de l'éducateur sportif.

Les adhérents doivent arriver maximum 15minutes avant la séance et avoir quitté les vestiaires dans le quart d'heure qui suit la fin du cours.

Compétition (toutes catégories et maîtres)

Seuls les compétiteurs à jour de leur certificat médical et les officiels seront licenciés à la FFN.
Il est souhaitable que chaque possesseur d'une licence F.F.N compétition participe aux moins de deux compétitions pendant la saison sportive.
Les compétitions sont ouvertes à tout nageur licencié suivant sa catégorie d'âge. Les inscriptions se font huit jours avant la date de la compétition. Si le nageur qui a accepté de participer ne le fait pas, les forfaits de ses engagements devront être remboursés au club.
L'entraîneur se garde un droit de regard sur les compétitions de plus haut niveau même si les temps de qualification ont été atteints.
Un calendrier sportif est diffusé sur notre site internet, affiché sur notre panneau d'affichage à l'accueil de la piscine et donné aux enfants en début de saison sportive.
Lors des compétitions, une participation aux frais de déplacements, ainsi que les frais éventuels d'hébergements et de repas sont à la charge des nageurs.
Tous les parents accompagnants et toutes les personnes utilisant leur véhicule personnel lors des déplacements en compétitions, doivent vérifier que leur assurance couvre bien une garantie « tout déplacement ».

Les nageurs s'engagent à respecter les officiels et les bénévoles présents sur les compétitions.

Dans le cas d'un comportement incorrect ou perturbateur lors des entraînements ou des compétitions, il sera adressé un avertissement au nageur, au deuxième avertissement les parents seront informés. En cas de récidive, une exclusion momentanée pourra être décidée par le bureau du club.

Natation Loisir

Des horaires spécifiques sont prévus pour la pratique de la natation « Loisir » sans notion de compétition.
Le club propose l'initiation par trimestre à d'autres activités aquatiques (nage avec Palmes, hockey subaquatique, sauvetage,…)
Nos entraîneurs sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accueillir pour des séances test. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Paiement

Le chèque de cotisation est à faire à l'ordre de « Dauphins Yssingelais ».
Le règlement par coupons sport et chèques vacances est accepté.
Possibilité de paiement échelonné en 3 chèques à remettre obligatoirement avec le dossier d'inscription. Politique tarifaire : 10 % de réduction à partir de la 3e adhésion sur les adhésions les moins chères.

Le badge d'accès au bassin ne sera remis que lorsque le dossier d'adhésion sera complet avec :

- Fiche d'inscription remplie lisiblement et signée (Indispensable : adresse e-mail pour faciliter la communication interne)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Chèque de cotisation
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation est à fournir dès le début des cours en septembre.

Les stagiaires (stages de perfectionnement, nageurs extérieurs de stages sportifs…) deviennent de fait et pour la période du stage, adhérents au club.

Interdiction

Suite aux recommandations faites par la Fédération Française de Natation en 2019-2020, il est interdit aux parents d'accompagner leurs enfants dans les vestiaires collectifs. Si besoin des cabines individuelles sont disponibles pour aider à l'habillage et au déshabillage des enfants.
Il est interdit aux parents et accompagnateurs des nageurs de se présenter sur les plages des bassins lors des entraînements et d'intervenir durant les cours dispensés par les éducateurs du club. Ils peuvent regarder le cours depuis le SAS d'accueil aménagé à cet effet.

Il est interdit également :
- de se déshabiller en dehors des vestiaires en raison du croisement avec de jeunes voire de très jeunes enfants et adolescents en aucun cas les adultes adhérents ne doivent se trouver dénudés partiellement ou entièrement dans les douches collectives, les vestiaires collectifs et les espaces de circulation des vestiaires ; des cabines sont prévues pour l'habillage et le déshabillage.
- de pénétrer dans l'eau en dehors de la présence d'un éducateur sportif des Dauphins Yssingelais.
- de dégrader de quelque façon que ce soit le matériel mis à la disposition de et par l'association. A la fin de la séance les adhérents doivent remiser correctement le matériel utilisé.
- de chahuter dans les vestiaires et dans les lieux de passage (hall, pédiluve, douches, aire de chaussage et déchaussage avant et après les cours.

Responsabilités

Le club des Dauphins Yssingelais décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte, la dégradation ou le vol des effets personnels des adhérents ainsi que pour tout accident survenu en dehors de l'enceinte de la piscine. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. Des casiers individuels sont mis à disposition des nageurs, chacun doit prévoir un jeton (de préférence métallique) ou une pièce de 1 euro.

Ne déposez jamais vos enfants sans vous assurer de l'ouverture de la piscine et de la présence de l'entraîneur.

Accidents

Tout accident, même bénin, survenu dans l'enceinte de la piscine pendant les horaires de fonctionnement des Dauphins Yssingelais doit être immédiatement signalé à tout responsable ou personnel.

Fermeture des bassins

En cours de saison sportive, en cas de fermeture exceptionnelle du bassin nautique pour des causes extérieures à la volonté du club des Dauphins Yssingelais, il ne sera procédé à aucun remboursement de la cotisation annuelle.
Le club ne peut pas être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement des installations publiques, notamment en cas de fermeture pour cause de grève, vidange ou de problème technique.
Le club diffuse les informations via son site internet, son compte Facebook et par affichage sur son tableau et/ou sur les portes du centre aquatique.

Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Entraînements et cours

Lors des séances d'entraînement, il est préférable de se présenter 10 minutes avant le début dans les vestiaires et cinq minutes avant sur le bord du bassin. Chaque adhérent doit rejoindre ensuite le groupe auquel il est affecté. Il doit observer les remarques, les conseils, les instructions ou les consignes de sécurité qui lui sont donnés par l'éducateur ou dirigeants du Club.
L'entraîneur établit au début de chaque séance une fiche de présence au bord du bassin. Chacun doit s'y conformer et faciliter la tâche à l'éducateur. Les présences sont consultables sur simple demande auprès de l'éducateur sportif.
Les parents, responsables légaux ou accompagnateurs des adhérents mineurs doivent s'assurer que ces derniers regagnent effectivement leur groupe d'affectation sur la plage de la piscine et être présents à la fin de la séance pour reprendre en charge le (s) mineur (s) dès la sortie des vestiaires.
La responsabilité des entraîneurs commence sur le bord du bassin.
La politesse et la courtoisie sont de rigueur entre adhérents, envers les entraîneurs, le personnel du centre et les bénévoles.
Il en est de même pour la discipline. Les entraînements ne sont pas des récréations mais des séances de travail.
Respect et obéissance sont donc dus aux entraîneurs.

Ils ont par ailleurs le droit de sanctionner tous chahuts ou débordements et sont autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils estiment nécessaires pour faire cesser le désordre. Ils en informeront le bureau.
En cas de manquements répétés et signalés par les entraîneurs, le bureau prendra toutes les mesures utiles pour le bon fonctionnement du club.

Bénévoles

Lors des compétitions à domicile, nous avons besoin de parents bénévoles pour le bon déroulement de celles-ci (buvette, mise en place et rangement du bassin). Nous invitons les parents de nageurs à venir nous rejoindre car le club des Dauphins Yssingelais a besoin de toutes les bonnes volontés.

Officiels

Le Comité départemental de Natation de Haute-Loire propose des séances de formation des bénévoles aux fonctions d'officiel. L'absence d'officiels entraîne des pénalités, donc en l'absence de bénévoles pour ces fonctions, le club des Dauphins Yssingelais risquant des amandes pour non présentation d'officiel, se réserve le droit de ne pas engager les nageurs aux compétitions pour lesquelles ils se sont qualifiés ou auxquelles ils peuvent prétendre. Nous incitons vivement les parents à faire les formations et tests pour le devenir.

Chronométreur Juge Starter Juge arbitre

Dopages et traitement médical

Depuis le 1er juillet 2002, les contrôles antidopage pourront être effectués par voie sanguine. Pour les athlètes de moins de 18 ans ce type de prélèvement doit être expressément autorisé par leurs parents ou tuteurs.

Le Club tient à la disposition de tous ses membres :

- la documentation nécessaire au suivi médical des sportifs
- la liste des produits prohibés
- les procédures à mettre en œuvre en la matière (AUT – AUTA – Ordonnancier du CNOSF).
- Lors des déplacements ou des stages hors de la présence des parents ou tuteurs, les adhérents mineurs fourniront une autorisation d'intervention chirurgicale et une fiche sanitaire de liaison signées des parents ou représentants légaux.

Règlement intérieur du centre aquatique :

Tout adhérent ou accompagnant est également tenu de respecter le règlement intérieur du centre aquatique qui est affiché à l'entrée de celui-ci.

Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Le cours des Dauphins Yssingelais se déroule au sein du centre aquatique l'O des Sucs dont l'accès nécessite un badge. Toute perte du badge devra être signalé sans délai au centre aquatique qui vous paramétrera un nouveau badge pour la somme de 3€
L'accès au centre aquatique n'exige pas le port d'un bonnet de bain, cependant le club l'exige afin d'éviter aux nageurs d'être gênés par leurs cheveux et permettre d'assurer des conditions optimales pour l'apprentissage. Un bonnet sera remis à chaque adhérent en fonction de la couleur de son groupe de niveau. En cas de perte ou de casse, des bonnets sont en vente au prix de 7€ auprès du coach.

Conclusion

Les informations recueillies sur le bulletin d'adhésion sont nécessaires à la bonne administration du Club. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser aux responsables du club des Dauphins Yssingelais.

L'association peut envisager de diffuser sur son site internet les résultats des compétitions auxquelles participent ses adhérents, les photographies des adhérents réalisées lors des entraînements, compétitions sportives, remise de récompenses, les informations diverses en relation avec l'objet de l'association.

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et de la difficulté, voire de l'impossibilité de contrôler l'utilisation que pourrait en être faite par un tiers, l'adhérent peut s'opposer à une telle diffusion.Pour que le club des Dauphins Yssingelais puisse prendre en compte son refus, il doit le contacter. En l'absence de réponse de sa part dans un délai d'un mois à compter du jour de son inscription, son accord sera réputé acquis.

Les présentes dispositions entrent en vigueur à l'issue de l'Assemblée annuelle. Le présent règlement intérieur sera affiché sur le tableau d'affichage du club du centre aquatique et sur son site internet.

Contacts et informations

Courrier :

Dauphins Yssingelais
405 impasse du complexe sportif de Choumouroux - 43200 Yssingeaux

Email:

dauphins43200@laposte.net

Site web:

https://dyssingelais.clubeo.com/

Facebook:

https://www.facebook.com/people/Dauphins-Yssingelais/100014082545842

Dauphins Yssingelais 405 impasse du complexe sportif de Choumouroux 43200 Yssingeaux
Email : dauphins43200@laposte.net - http://dyssingelais.clubeo.com
Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDJS 43 SP 51

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					09H00 – 10H30 Compet 1
					09H00 - 11H00 Compet 2
12H00 - 13H30 Confirmé libre		12H00 – 12H45 Adultes débutants - Aquaphobiques	12H15 - 13H00 Débutant/grand	12H00 - 13H30 Confirmé libre	11H00 - 11H45 Pass' Bleu
		12H45 - 13H30 Aquapalmes			11H45 – 12H30 Aquapalmes
		12H00 - 13H30 Confirmé libre			12H15 – 13H00 Pass'Rouge
		14H30 – 15H15 Pass' Bleu 1			14H00 – 14H45 Pass' Vert 2
	17H15 - 18H00 Pass' Vert 1	15H15 – 16H00 Pass' Rouge	17H15 - 18H00 Pass' Vert 1	17H15 - 18H00 Compet Avenir	14H45 – 15h45 Adultes Loisirs Confirmés
18H00 - 19H45 Confirmé libre	18H00 - 19H30 Compet 1 et 2	16H00 - 16H45 Pass' Vert 2	18H00 - 19H45 Compet 1 et 2	18H00 - 19H30 Compet 2	
	19H30 - 20H00 Compet 1 et 2 PPG / étirements	16H45 - 17H30 Compet Avenir	19H45 - 20H00 Compet 1 et 2 PPG / étirements	19H30 – 20H30 Adultes Débutants	
	19H30 - 20H30 Adultes Loisirs Confirmés	17H30 - 19H30 Compet 2	19H30 - 20H30 Adultes Loisirs Confirmés		
		19H30 - 20H30 Aqualudique	19H45 - 20H30 Aquapalmes		
		20H00 – 20H45 Aquapalmes ou Aquacross training			

Reprise des entraînements à partir du

Lundi 11 septembre 2023